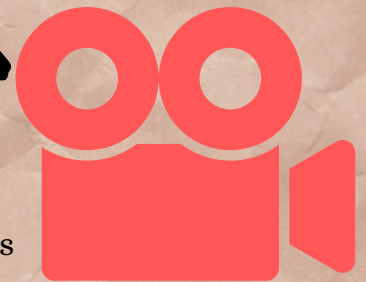
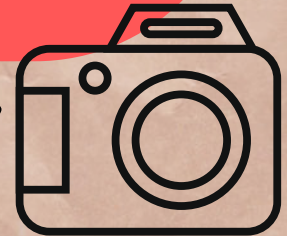


Les outils numériques en Arts Plastiques

*quelques règles et explications pour une
bonne utilisation.*

Le téléphone portable

Remarque: cet outil n'est utilisé qu'à partir de la 5ème. Pour les projets photos, le travail se fait en binômes.



En Arts Plastiques, le téléphone portable peut être utilisé pour sa fonction d'outil sur certaines séances: prise de vues photographiques, caméra pour réaliser de mini-vidéos, recherches sur internet (références d'artistes ou images).



*L'utilisation de cet outil se fait uniquement
avec l'autorisation du professeur!*

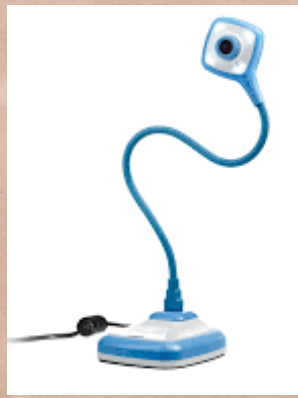
Cadre de l'utilisation du téléphone portable en cours d'Arts Plastiques:

Lors de certaines séances de cours, je peux te demander d'utiliser ton téléphone portable comme d'un outil.

- * Tu n'utiliseras ton téléphone portable que dans le cadre du cours d'Arts Plastiques de Mme MUNOZ. En aucun cas ton portable pourra être utilisé en dehors du cours d'Arts Plastiques, que ce soit en étude, pendant les intercoeurs et sur les temps de pause (récréations, pause méridienne, etc.).
- * Pour réaliser des photographies ou des vidéos tu mettras ton portable en mode avion.
- * Tu utiliseras un autre mode que le mode avion, seulement après en avoir reçu l'autorisation formelle de ton professeur, qui encadrera alors cette utilisation.
- * Si tu souhaites faire des recherches sur internet, tu pourras en faire la demande auprès du professeur, en justifiant ta demande. Dans ce cas précis, ton téléphone devra rester posé à plat sur ta table.
- * Tu n'utiliseras que ton appareil personnel et tu ne le prêteras pas à un camarade.
- * Tu dois respecter le droit à l'image : si sur une, ou des photographies, un de tes camarades est visible sur ton travail, tu devras utiliser l'outil de ta galerie d'images pour flouter son visage. Cette manipulation se fera devant ton professeur.
- * Tu ne porteras pas atteinte à l'intégrité des personnes et des lieux photographiés si tu interviens sur ces images.
- * Tu ne diffuseras pas en dehors du cadre scolaire, les photographies ou vidéos, prises pendant le cours sans l'autorisation de ton professeur.
- * Dans le cadre de la séance d'Arts Plastiques, tu es responsable de ton téléphone portable.

La micro-caméra

La micro-caméra est toujours reliée à un ordinateur par un port USB. Elle te permettra selon les demandes faites en classe, de photographier des temps de ta réalisation pour en garder une trace. Elle peut aussi permettre de travailler sur l'animation et la technique du stop-motion, en utilisant le logiciel Kool Capture.

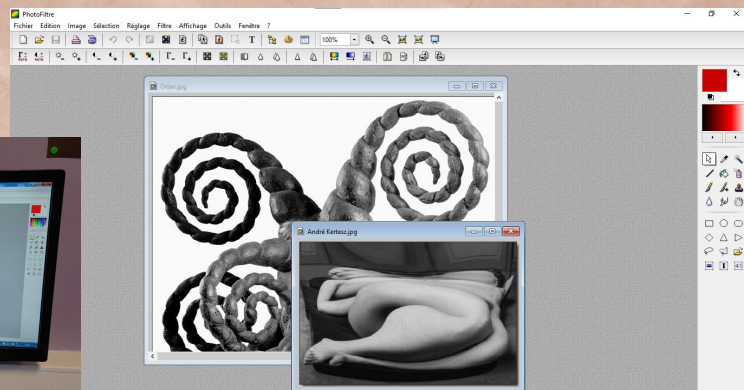
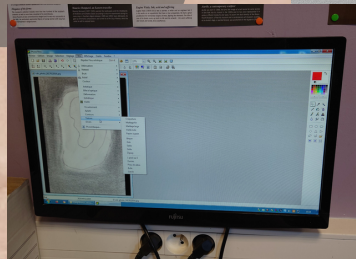


Ces outils devront être manipulés en suivant les consignes, avec soin. En cas de dégradation, ils seront facturés à la famille pour remboursement.



Le logiciel Photofiltre

C'est un logiciel d'infographie qui permet d'appliquer des filtres, de retoucher et de transformer des images numériques.



C'est un logiciel gratuit, qui est accessible depuis les ordinateurs de la salle d'Arts Plastiques, mais aussi depuis les autres ordinateurs de l'établissement (salle d'études internat, CDI...). Il existe en version 6.5 (sans les filtres) et en version 7. Je t'encourage vivement à le télécharger sur ton ordinateur personnel à la maison, afin de t'entraîner à manipuler cet outil.

Le Netboard



C'est un outil numérique très utilisé en cours d'Arts Plastiques. Il s'agit d'un espace sur lequel les élèves téléchargent leur travail photographique ou vidéo. C'est aussi un espace de réflexion, sur lequel l'élève est amené à laisser un travail écrit pour expliciter sa pratique et ses démarches. C'est un outil qui sert aussi au professeur de galerie des actions menées en classe, et qui est utilisé lors des verbalisations avec les élèves.

Pour accéder à un Netboard, il n'y a aucun compte à créer! Les élèves auront un lien d'accès qui sera donné par le professeur, dans les devoirs, sur l'agenda d'Ecole Directe.

Le Netboard est un outil pédagogique qui relie les élèves et le professeur. Le lien d'accès est à l'unique destination des élèves de Mme MURDZ. Les images photographiques ne doivent être, que des images issues du travail d'Arts Plastiques de l'élève.

Tout contenu (textes ou images) à caractère illicite (racisme, sexisme, injures...) sera sanctionné dans l'établissement et peut engager des poursuites judiciaires.

